

# COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU 9 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 19 heures le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

**Date de la convocation** : 4 janvier 2017

**Présents** : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER, MM BOS, BEYRIE, COMBE, TORRENTE

**Absents ayant donné pouvoir** : Mr MOUTIER (Mme CHIAPPA), Mr SERVANTIE-LACROIX (Mme CASAGRANDE)

**Absents** : Mme LIZOLA, MM DUPUY-CHAUVIN, FLAZINSKA.

Mr Antoine COMBE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente et propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant les 2 points suivants :

- Demande de participation financière pour la Sté AR MEN le « Bistrotquet »
- Décisions modificatives

Le Conseil municipal accepte cette demande

**L'ordre du jour est le suivant :**

#### ***1 – Election des délégués à Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde***

Compte-tenu de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde au 1er janvier et du fait que la commune de Gironde sur Dropt perd 1 délégué, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection en vue de nommer 2 délégués.

Conformément à l'article L.5211-6-2 1°C du CGCT, une seule liste composée de 2 personnes est proposée: Mr Bos et Mme BERGADIEU.

Il est demandé à l'assemblée de procéder à cette élection à bulletin secret.

A l'issue de cette élection, Mr BOS et Mme BERGADIEU sont élus à l'unanimité.

#### ***2 - Abrogation de la délibération DEL 1705201618 du 17 mai 2016 par laquelle le Conseil Municipal s'est opposé à l'installation de compteurs Linky sur le territoire de la Commune.***

Le Conseil municipal de Gironde-Sur-Dropt,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.243-2 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération DEL 1705201618 du 17 mai 2016 par laquelle le Conseil Municipal s'est opposé à l'installation de compteurs Linky sur le territoire de la Commune,

Vu la requête présentée le 21 octobre 2016 par Monsieur le Préfet de la Gironde auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'encontre de la délibération DEL 1705201618 du 17 mai 2016 par laquelle le Conseil Municipal s'est opposé à l'installation de compteurs Linky sur le territoire de la Commune,

Considérant qu'il ressort de la jurisprudence récente rendue par le juge des référés du Tribunal Administratif de Bordeaux que les Conseils Municipaux ne sont pas compétents pour prendre des délibérations portant refus d'installation des compteurs communicants,  
Considérant qu'en conséquence, la délibération DEL 1705201618 du 17 mai 2016 est entachée d'illégalité,

Le Maire propose à son assemblée d'abroger la délibération DEL 1705201618 du 17 mai 2016 par laquelle le Conseil Municipal s'est opposé à l'installation de compteurs Linky sur le territoire de la Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 3 abstentions,

### ***3 – Aide financière à la Sté AR MEN***

Suite à des dysfonctionnements répétés du système de chauffage du local « le Bistroquet » loué par la Commune à la Sté Ar Men, représentée par Mr Arnault HUGUET, exploitant du fonds, Monsieur le Maire propose au conseil de participer financièrement afin que Mr HUGUET puisse équiper ce local d'un chauffage supplémentaire.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette demande et consent la gratuité du loyer pour les mois de février, mars et avril à Monsieur HUGET.

### ***4 – Décisions modificatives : virements de crédits***

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D : 10226 Taxe aménagement	7.00 €	
D : 1641 Emprunts en euros		7.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30 et ont signé les membres présents.